

Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) Dakar –28-29 janvier 2020

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a réuni son Bureau les mardi 28 et mercredi 29 janvier 2020 à Dakar (Sénégal), à l'invitation de la section sénégalaise et de M. Mustapha Niass, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, Vice-président de l'APF.

Cette réunion, qui s'est déroulée sous la présidence de M. Amadou Soumahoro, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, a réuni une quarantaine de parlementaires francophones issus de quatre continents.

Outre **M. Jacques Krabal**, député, secrétaire général parlementaire de l'APF, trois parlementaires membres de la section française ont participé à cette réunion : **M. Bruno Fuchs**, député, président délégué de la section française, **M. Philippe Mouiller**, sénateur, vice-président-délégué de la section française et **Mme Claudine Lepage**, sénatrice, vice-présidente de la commission des affaires parlementaires.



De gauche à droite : M. Philippe Mouiller, Mme Claudine Lepage et M. Bruno Fuchs

Le Bureau a décidé de soumettre pour évaluation à la commission politique la demande de changement de statut du parlement de la Catalogne qui souhaite passer du statut d'observateur à celui de membre associé, ainsi que la demande d'adhésion de Wallis-et-Futuna.

Il a ensuite entendu Mme Catherine Cano, administratrice de l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui a décrit les grandes orientations de la collaboration entre l'OIF et l'APF ; dans un contexte où le multilatéralisme est remis en question par certains acteurs des relations internationales, elle a insisté sur la nécessité pour l'OIF de se recentrer sur ce qui constitue ses fondations, la défense de la langue française, une langue au service de la démocratie, de la culture et de l'éducation, qui doit favoriser l'insertion de la jeunesse . Au cours des échanges qui ont suivi son exposé, elle a précisé, en réponse à une question posée par M. Bruno Fuchs, président délégué de la section française, au nom de M. Christophe André Frassa, président de

la commission politique, empêché, les orientations que se donnerait l'OIF en matière de collaboration avec l'APF et de réforme de sa gouvernance, guidée par l'idée de se recentrer sur ses programmes phares.

Le Bureau a ensuite entendu le rapport présenté par M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire, qui a évoqué quelques-unes des réunions les plus marquantes tenues en 2019, et notamment la réunion organisée à Paris pour célébrer les 25 ans de la loi « Toubon » sur la langue française ; il a évoqué le courrier qu'il a adressé au Président de la République française, M. Emmanuel Macron, pour regretter l'usage d'expressions anglo-saxonnes dans la communication institutionnelle destinée à présenter des initiatives françaises. S'exprimant au nom de la section française, M. Bruno Fuchs, président-délégué de la section française, a apporté son soutien à cette initiative, appelant la Francophonie à se montrer plus ambitieuse et plus solidaire.

Le Bureau a également adopté la programmation pour 2020 des actions de coopération de l'APF, et notamment l'attribution de 12 bourses au profit de fonctionnaires parlementaires francophones participant au cycle international spécialisé d'administration publique organisé chaque année par l'ENA et les deux chambres du parlement français. Évoquant les différentes actions de coopération envisagées par l'APF Mme Claudine Lepage, s'exprimant en qualité de vice-présidente de la commission des affaires parlementaires, a demandé des précisions sur la façon dont était conduite l'évaluation de ces programmes ; elle a également pointé les difficultés que pouvait soulever l'organisation de séminaires de formation dans des pays en crise, où les conditions de sécurité ne seraient pas réunies.

Le Bureau a en outre entendu M. Christian Levrat (Suisse), Président de la Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires Culturelles, qui a présenté le rapport du trésorier de l'APF, M. Alex Bodry (Luxembourg), empêché. Ce rapport indique que, pour la deuxième année consécutive, les contributions versées par les parlements membres augmenteraient de 10 % (cette augmentation étant ramenée à 5 % pour les parlements qui, comme le parlement français, contribuent au fonctionnement de l'APF) en application de la décision prise par le Bureau en 2018 de procéder à un rééquilibrage sur trois ans du poids relatif des recettes propres et des subventions extérieures.

S'exprimant au nom de la section française, M. Philippe Mouiller a indiqué que le parlement français était engagé depuis plusieurs années dans un effort de maîtrise de ses dépenses et souhaitait un gel des cotisations versées aux assemblées internationales qui ont très fortement augmenté au cours des dernières années. Il a insisté sur le fait que les cotisations ne représentaient d'ailleurs qu'une part réduite de la contribution du parlement français au financement de l'APF, dans la mesure où celui-ci prend en charge pour des montants significatifs, la rémunération de deux de ses collaborateurs, ainsi que le paiement du loyer du siège de l'organisation à Paris, sans même évoquer les subventions versées, par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères. Il a souhaité que l'amélioration des recettes soit plutôt assurée par une plus grande rigueur dans le recouvrement des impayés que dans une nouvelle augmentation des cotisations.

M. Bruno Fuchs a invité le secrétariat de l'APF à exploiter les différentes voies à sa disposition (recouvrement des impayés, recherche de nouvelles sources de financement) et à ne recourir qu'en dernier recours à une augmentation des cotisations, si un nouveau point de situation réalisé au début du second semestre en soulignait la nécessité.

Tout en déclarant comprendre ces arguments à titre personnel, M. Christian Levrat a rappelé, au nom du trésorier, que les cotisations appelées par l'APF étaient sensiblement plus faibles que celles demandées par d'autres assemblées interparlementaires, et que l'augmentation de 2020 n'était que la traduction d'une décision déjà adoptée en 2018 par le Bureau. M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire de l'APF, a rappelé que les cotisations ne représentaient que le quart du budget global de l'APF, qui restait de ce fait trop tributaire de l'OIF. Sur la proposition du Président, M. Amadou Soumahoro, le Bureau a adopté sans modifications le rapport du trésorier.

Le Bureau a ensuite adopté le rapport présenté par M. Bruno Fuchs au nom de M. Christophe Frassa, président de la commission politique sur la modernisation et la clarification des statuts de l'APF, révision qui tend à préciser les mécanismes d'attribution des postes de responsabilité au sein de l'APF, à prendre en compte les orientations du cadre stratégique, et à améliorer le recouvrement des impayés.

M. Bruno Fuchs a ensuite donné lecture du rapport fait par M. Christophe-André Frassa, en qualité de Président de la commission politique, sur les situations politiques dans l'espace francophone. Le Bureau a décidé de maintenir la suspension de la section syrienne, la mise sous observation de la section burundaise et la mise sous alerte des sections du Bénin et du Cambodge. Après un débat auquel a pris part M. Bruno Fuchs, président délégué de la section française, le Bureau a placé la section haïtienne sous alerte mais a renoncé à en faire de même pour le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, et la Guinée.

Le Bureau de l'APF a également entendu M. Slim Khalbous, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie, et a procédé à un débat sur l'enregistrement des enfants à l'état civil.

M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal est venu s'exprimer devant le Bureau et a reçu les insignes de Grand-Croix dans l'ordre de la Pléiade.

Enfin, le Bureau a adopté le thème de la 46^e session de l'APF qui se tiendra au Maroc dans la semaine du 4 au 12 juillet 2020 (dates exactes et lieu encore à préciser) sur le thème « *démocratie XXI^e Siècle : les nouveaux défis* », en parallèle du 9^e parlement francophone des jeunes.